

Pourquoi une charte ?

Devenir amapien c'est affirmer sa volonté de devenir consomm'acteur et ne plus être simple consommateur. C'est un véritable engagement et une manière de vivre qui nécessite de définir certains principes de fonctionnement pratiques. Cette charte vient donc compléter les statuts d'AMAP'OUR TOUS et ne s'y substitue pas.

Un engagement ?

Oui, oui, être amapien ce n'est pas simplement manger de délicieux légumes bio produits et récoltés avec amour par notre maraicher préféré, c'est aussi soutenir le maintien, la pérennisation et l'installation de producteurs BIO, favoriser l'autonomie dans le fonctionnement et la viabilité économique des fermes, s'inscrire dans une dynamique de circuit court de territoire et de solidarité, être attentif aux conditions sociales de l'activité agricole.

Concrètement, cela se traduit par une participation active à la vie de l'association et à l'animation du partenariat AMAP en :

- se portant volontaire au moins une fois tous les 2 mois pour organiser les distributions
- s'inscrivant au moins une fois par an (mais deux fois c'est mieux) aux ateliers organisés par notre maraicher pour l'aider sur son exploitation
- s'organisant pour faire récupérer son panier ou en prévenant en cas d'absence
- venant chercher son panier avec ponctualité tous les samedis entre 13h et 14h au CSC des Mazurières
- n'oubliant pas qu'être amapien implique automatiquement une solidarité économique avec notre agriculteur en cas de difficulté (climatique, logistique...). Certains paniers peuvent être moins remplis, et d'autres déborderont.

Et l'agriculteur dans tout ça ?

Notre agriculteur

- nous fournit des produits de qualité essentiellement produits sur son exploitation en s'inscrivant dans une logique d'agriculture durable et biologique
- nous garantit un prix de panier stable, établi selon ses coûts de production (19,50€ pour 2017)
- est présent à toutes les distributions
- nous concocte des ateliers régulièrement sur son exploitation pour nous initier aux joies du désherbage, de la récolte, du semis...
- nous communique toutes les semaines avec une totale transparence les nouvelles de sa ferme, ses difficultés et le contenu de son panier

Je dois organiser la distribution, ça se passe comment ?

Les distributions ont lieu tous les samedis de 13h à 14h, sauf les 2 dernières semaines de décembre, au CSC des Mazurières, 41 rue des Mazurières à Rueil.

Les amapiens s'inscrivent aux distributions qu'ils souhaitent assurer sur un planning doodle trimestriel. On demande 2 amapiens par distribution.

Attention, ça ne doit pas être toujours les mêmes qui distribuent, il faut une répartition équitable et homogène.

Ceux qui distribuent doivent arriver à 12h45 en ayant pris soin de récupérer les clés à la fin de la distribution précédente (et oui, un peu d'anticipation et d'organisation n'ont jamais fait de mal...).

Lorsque l'agriculteur arrive on l'aide à décharger son camion et à installer les légumes. On installe le tableau pour y inscrire les contenu du panier et on prépare la feuille d'émargement (à penser à apporter, téléchargeable sur le site internet, on est moderne)

A la fin de la distribution, on aide l'agriculteur à remballer ses affaires et on range le matériel du CSC que l'on a utilisé.

Comment fait-on pour adhérer à AMAP'OUR TOUS ?

Les nouvelles adhésions ne sont possibles que dans la limite du nombre de paniers fixé par l'agriculteur. Si ce nombre est atteint, toutes les nouvelles demandes peuvent faire l'objet d'une inscription sur liste d'attente.

Pour adhérer, il faut remplir le formulaire de contact sur le site internet ou envoyer un mail à amapourtous92@gmail.com.

Ensuite c'est toujours sympa de venir nous rencontrer pendant une distribution pour jauger l'ambiance (toujours très bonne) et l'esprit AMAP.

Puis il faut remettre le dossier d'adhésion au trésorier, à savoir :

- le contrat signé
- une cotisation de 10€ à l'association pour les frais de fonctionnement (assurance en grande partie)
- le règlement des paniers pour l'année (19,50€*44 semaines = 858€) en 1,2 ou 3 fois.

Comment on communique ?

- par le site internet : <http://amapourtous.free.fr>. Chaque adhérent a un identifiant et un mot de passe qui lui permet de laisser des commentaires, de publier des recettes et d'avoir accès aux infos et docs utiles de l'association (statuts, planning, feuille d'émargement téléchargeable).
- par le groupe google de l'AMAP auquel chaque nouvel adhérent est automatiquement ajouté lors de son adhésion

Attention, l'AMAP c'est un groupe sympa où on aime rigoler, échanger, refaire le monde, essayer de faire changer les choses à notre niveau, mais où l'on déteste parler de politique et de toutes ces choses qui peuvent fâcher, on laisse ça à d'autres organisations. Les communications entre amapiens doivent aller dans ce sens pour le bien de l'association.

Comment est organisée l'association ?

Un bureau gère l'association pour les affaires courantes (un président, un trésorier, un responsable communication).

Il y a un référent par produit distribué en AMAP. Celui-ci est en charge de gérer la relation avec l'agriculteur du produit concerné et la mise en place des contrats avec les amapiens.

Chaque nouveau produit en AMAP doit faire l'objet d'une prise de contact avec leurs producteurs et d'une reconnaissance du lieu et des méthodes de production afin de rester dans l'esprit AMAP si cher à nos cœurs et détaillé avec précision dans cette charte.